

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur



18042844

de

le **21 FEV. 2018**

Pour le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0439.129.886**

Dénomination

(en entier) : **PROTOMATIC**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue des Bugranes 14 - 5100 Naninne**

Objet de l'acte : **Démissions - Nominations**

Réunis en Assemblée générale extraordinaire le 16 février 2018, les associés ont pris les résolutions suivantes, à l'unanimité :

- la démission de Monsieur Daniel LECOMTE de ses fonctions de gérant est acceptée, avec effet immédiat. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat ;

- est nommée au poste de gérante, à compter de ce jour, la SPRL « HANSE 2D », dont le siège social est établi à 5002 Namur (Saint-Servais), rue des Trois Piliers n° 89, portant le numéro d'entreprise 0688.851.834, dûment représentée par Monsieur Denis HANSE, représentant permanent.

Le mandat de la gérante sera exercé pour une durée indéterminée et pourra être rémunéré.

HANSE 2D SPRL,
Gérante,
représentée par Denis HANSE,
représentant permanent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).